

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: AGITA 10WG

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0054

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0012263-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

AGITA 10WG

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Elanco Animal Health Inc.
	Adresse	Mattenstrasse 24A 4058 Basel Suisse
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0054	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0012263-0000	
Date de l'autorisation	20/08/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	11/06/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Kwizda Agro GmbH
Adresse du fabricant	Werk Leobendorf B6 Laaer Straße, Kwizda-Allee 1 2100 Leobendorf Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Werk Leobendorf B6 Laaer Straße, Kwizda-Allee 1 2100 Leobendorf Autriche

Nom du fabricant	Schirm GmbH
Adresse du fabricant	Dieselstraße 8 85107 Baar-Ebenhausen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Dieselstraße 8 85107 Baar-Ebenhausen Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	54 - Thiaméthoxame
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	- CH-4002 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	ESIM Chemicals GmbH St-Peter-Strasse 25 4020 Linz Autriche Deccan Fine Chemicals (India) Private Limited Santa Monica Plant Corlim, Illhas, 403110 Goa Inde
Substance active	65 - Cis-tricos-9-ene (muscalure)
Nom du fabricant	Denka International B.V.
Adresse du fabricant	Hanzeweg 1 3771 Barnveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Hanzeweg 1 3771 Barnveld Pays-Bas

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Cis-tricos-9-ene (muscalure)	cis-Tricos-9-ene; (Z)-Tricos-9-ene	Substance active	27519-02-4	248-505-7	0,05
Thiaméthoxame	thiamethoxam	Substance active	153719-23-4	428-650-4	10

2.2. Type de formulation

Granulés dispersibles dans l'eau (WG)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Éviter le rejet dans l'environnement.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Recueillir le produit répandu.
Garder sous clef.
Éliminer le récipient dans selon la réglementation locale.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage intérieur contre les mouches domestiques

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Pour la lutte contre les mouches domestiques adultes (*Musca domestica*) dans les bâtiments d'élevage.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouches domestiques Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Usage intérieur dans les bâtiments d'élevage
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application au pinceau/rouleau Description détaillée: Appliquer le produit dilué au pinceau/rouleau sur des panneaux suspendus.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 10 panneaux suspendus pour 80-120 m2 Dilution (%): 100 g de produit dilué dans 80 mL d'eau Nombre et fréquence des applications: 100 g de produit dilué dans 80 mL d'eau 10 panneaux suspendus pour 80-120 m2 Délai d'action : jusqu'à 4 semaines Renouveler l'application avec un intervalle minimum de 6 semaines
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille/bidon en PEHD (100 g à 5 kg) Sachet laminé en PET/Alu/PET/PE avec paroi interne en PE (20 g)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux et avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.

- Le produit ne doit être appliqué qu'en intérieur.
- Le produit ne doit être appliqué que sur des panneaux à suspendre.
- Ne pas appliquer le produit directement sur les surfaces d'un bâtiment.
- L'endroit où le produit est préparé et les supports traités doivent être protégés d'une bâche plastique jetable afin d'empêcher toute contamination des surfaces adjacentes et du sol.
- Pour les étapes de préparation et d'application du produit, l'applicateur doit porter des vêtements de protection jetables afin d'empêcher toute émission vers les eaux usées suite au lavage des vêtements contaminés.
- Ne pas laver les supports traités.
- Les équipements utilisés pour l'application du produit ne doivent pas être lavés après usage. Tout équipement contaminé peut être réutilisé sans lavage et doit toujours être éliminé dans un circuit de collecte approprié (sans rejet vers les eaux usées).
- Ne pas installer les supports traités à des endroits qui pourraient être en contact avec de l'eau.
- Retirer tous les supports traités lors des phases de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage.
- Le produit contient du thiametoxame qui est toxique pour les abeilles.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (supports traités hors d'usage, eaux de lavage des équipements, ...) dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé ainsi que les eaux de lavages de l'équipement sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Alternner les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants de la population).
- Le produit doit être utilisé en combinaison avec un larvicide et en alternance avec un adulticide ayant un mode d'action différent.
- Le délai d'action est d'environ 4 semaines.
- Renouveler l'application avec un intervalle minimum de 6 semaines.
- Ne pas nettoyer la zone traitée.
- Lorsque la surface traitée est recouverte de poussière, réappliquer le produit en respectant un intervalle minimum de 6 semaines entre les applications.
- Retirer tous les panneaux traités lors des phases de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Appliquer hors de la portée des enfants et des animaux.
- Se laver les mains et la peau exposée au produit immédiatement après la manipulation du produit.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Se référer aux conditions d'utilisation spécifique par usage

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Se référer aux conditions d'utilisation spécifique par usage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.
- Stocker dans l'emballage d'origine, fermé.
- Stocker à l'abri de la lumière et de l'humidité.
- Stocker à une température inférieure à 25 °C.

6. Autres informations

La surveillance du potentiel d'apparition de résistance doit être effectuée en continu et les stratégies pertinentes pour la gestion de la résistance doivent être incluses sur l'étiquette comme suit : « Ce produit ne doit pas être utilisé en continu contre les mouches domestiques dans des conditions intensives ou dans les bâtiments d'élevage à environnement contrôlé, car cela pourrait entraîner un échec de traitement due à la résistance aux insecticides.

Le thiaméthoxame est le composant actif d'AGITA 10WG qui appartient à la classe des néonicotinoïdes. Ceux-ci ont un mode d'action différent des autres classes d'insecticides tels que pyréthrinoïdes et organophosphorés. Le modèle d'utilisation comme les panneaux de suspension garantit que la majeure partie de l'animalerie n'est pas traitée, de ce fait réduit la probabilité d'entrer en contact avec un dépôt subléta.

Pour minimiser les risques d'apparition de résistance, il est conseillé d'éviter d'utiliser AGITA 10WG exclusivement et continuellement en tant que seul agent pour le contrôle des mouches.

AGITA 10WG devrait être utilisé comme une composante d'un programme de lutte intégrée contre les ravageurs qui présente des produits de classes chimiques alternatives et des moyens non chimiques (par exemple, moustiquaires, pratiques sanitaires).

